

... tions minimales garanties, ça ne peut se faire à la tête du client! Ce que ne fait pas la loi Macron puisqu'elle ne donne pas la nature des compensations et renvoie à des négociations ultérieures, dans un rapport de forces qui ne sera pas nécessairement favorable aux salariés. Bien sûr, on nous rabâche que les gens seront volontaires, évidemment quand vous n'avez pas de boulot... En Angleterre, il y a des enchères à l'emploi au moins-disant, et les salariés sont volontaires pour être moins payés, mais en réalité ils n'ont pas le choix! Car quand vous

avez le choix, ce n'est pas ces boulots-là auxquels vous postulez.

Cette mesure touche aussi à la vie sociale...

MARIE-NOËLLE LIENEMANN Bien sûr, on se plaint du délitement du lien social ou de l'autorité parentale, de l'individualisme, de la déstructuration sociale dans les milieux modestes, et on fait tout pour la déstructurer. Parce que permettre d'avoir un jour où les enfants et les parents se retrouvent, c'est un élément essentiel. Les femmes qui travaillent dans les grands magasins – parce que ce

sont souvent des femmes – ont du mal à rendre compatibles leur vie de mères et leur vie de salariées. On dira qu'il y a des jeunes que ça arrange de travailler le dimanche pour payer leurs études. Mais on ferait mieux de leur donner des bourses, parce qu'on sait que souvent, les jeunes qui sont dans l'obligation de travailler ne sont pas ceux qui auront les meilleurs résultats scolaires.

Que comptez-vous faire concrètement pour vous opposer à cette loi?

MARIE-NOËLLE LIENEMANN Tout d'abord, il faut proposer des amendements et tout faire pour qu'ils soient votés. Ensuite, si l'on n'obtient pas satisfaction, il faudra voter contre. Je vois bien l'effort de mes camarades pour faire passer le seuil de 12 à 7 dimanches travaillés, mais c'est reculer pour mieux sauter. En fait, cela dépendra aussi beaucoup de la mobilisation sociale car, pour que les députés votent contre, il faut qu'ils se sentent soutenus par une partie des Français.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR FRÉDÉRIC DURAND

« La question de fond est celle des salaires »

Éric Scherrer est président du Syndicat des employés du commerce Unsa et porte-parole de l'intersyndicale Clic-P, regroupant CGT, Unsa, CFTD et SUD.

Comment expliquez-vous le développement des oppositions à l'extension du travail le dimanche parmi les salariés du commerce, alors que le gouvernement assure que ce ne sera pas une obligation mais un choix individuel?

ÉRIC SCHERRER Mais parce que ce qui se passe est totalement inacceptable. On nous prend pour des idiots! Le discours officiel tente de faire croire qu'il s'agit seulement de passer de cinq dimanches ouverts par an à douze, sur la base du volontariat. Mais nous savons bien, et les centaines de témoignages que nous avons recueillis le confirment, que les salariés n'ont pas le choix. Parfois, la clause du travail les dimanches et jours fériés figure déjà, même si c'est tout à fait illégal, dans le contrat de travail, et on voit même des annonces à Pôle emploi qui le stipulent. Mais de toute façon, sur le terrain, celui qui refuse s'aperçoit bien vite qu'à partir de là, pour bénéficier d'heures supplémentaires, du choix des dates de vacances, etc., il est le dernier servi.

Un des arguments avancés est un meilleur salaire...

ÉRIC SCHERRER Non, cela permet seulement de gagner moins mal sa vie. C'est



dans le commerce que l'on trouve le plus de salariés pauvres. Et c'est la question de fond. Même si cela ne se voit pas car la plupart du temps, notamment dans les grandes chaînes, on dispose d'uniformes, de belles tenues. Mais les salariés ont des revenus de 1 200 euros net pour la plupart, 1 400 euros avec vingt ou trente ans d'ancienneté. Et dans les grandes sociétés, les boutiques à succursales multiples, entre la moitié et les deux tiers des personnels subissent des temps partiels, avec des revenus de seulement 600 à 700 euros par mois. Ce qui explique que ces hommes et ces femmes ne peuvent tout simplement pas refuser de travailler le dimanche pour ga-

agner un peu plus d'argent. Et pour tous ceux qui sont à 24 heures hebdomadaires, l'ambition, ce n'est pas de devenir chefs de rayon ou responsables de boutique, mais d'obtenir un contrat avec un peu plus d'heures de travail par semaine!

Votre secteur regroupe environ quatre millions de salariés. Subissent-ils tous ces mêmes contraintes?

ÉRIC SCHERRER Les deux tiers sont employés par des petites et très petites structures. Ils y perçoivent des salaires de 10 à 15 % plus élevés et 70 % d'entre eux sont à temps plein. En revanche, le tiers restant, soit environ 1,2 million de personnes, travaille pour les hypermarchés, les grands magasins et les chaînes avec au mieux le Smic pour les pleins-temps, mais 70 % sont à temps partiel. Dans les supermarchés de proximité, un responsable de magasin travaille de fait six jours sur sept, dix heures par jour, pour moins de 2 000 euros. Le ratio horaire est inférieur au Smic. Alors, quand Macron et Valls parlent de développer l'emploi dans ces conditions, savent-ils réellement de quoi ils parlent?

L'intersyndicale Clic-P a déjà organisé des manifestations et vous dites que ce n'est pas fini...

ÉRIC SCHERRER Nous avons déjà manifesté deux fois. Mettre dans la rue 2 000 puis 3 000 personnes, ce n'est pas rien dans notre secteur. Nous envisageons vers la fin janvier une nouvelle action, et nous avons fait imprimer 50 000 cartes postales destinées à François Hollande lui rappelant que le 17 avril 2012, dans sa campagne, il disait vouloir préserver le repos dominical. Nous prévoyons aussi une pétition en direction des parlementaires. Car depuis 1906, et c'est depuis rappelé par de multiples décisions de justice et conventions internationales, le droit des salariés est de disposer au moins d'un jour de repos fixe par semaine. On tente de nous convaincre que cette loi donnerait un droit nouveau aux salariés. Il n'en est rien, c'est un droit offert aux seules entreprises. Et rien ne prend non plus en compte les effets indirects comme la nécessité de transports en commun plus nombreux le dimanche, l'ouverture des crèches, etc. Et quand, dans les négociations professionnelles, on demande au patronat des engagements écrits sur la création d'emplois qu'il évoque ça et là, il répond qu'il faut le croire sur parole...

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR GÉRALD ROSSI